



**MONTAIGU  
VENDÉE**

# **Rapport de présentation des comptes administratifs 2024**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025**

## SOMMAIRE

<b>BUDGET PRINCIPAL DE MONTAIGU-VEENDEE .....</b>	<b>3</b>
I. Un investissement soutenu malgré le contexte inflationniste .....	3
II. Une situation financière saine fin 2024 .....	4
A. Des niveaux d'épargne en cours de normalisation .....	4
B. Une dette sécurisée et conforme à l'ambition d'investissement .....	5
C. Les résultats .....	6
III. La section de fonctionnement.....	7
A. Les recettes de fonctionnement .....	7
1. Les recettes fiscales .....	7
2. Les dotations et participations .....	9
3. Les autres recettes .....	9
B. Les dépenses de fonctionnement .....	11
1. Les charges à caractère général.....	11
2. Les charges de personnel .....	11
3. Les autres dépenses .....	12
IV. La section d'investissement .....	14
A. Les dépenses d'investissement.....	14
B. Les recettes d'investissement.....	15
<b>BUDGET ANNEXE IMMOBILIER DE COMMERCE DE PROXIMITE .....</b>	<b>16</b>
<b>BUDGET ANNEXE OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN .....</b>	<b>18</b>
<b>BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES .....</b>	<b>20</b>

## BUDGET PRINCIPAL DE MONTAIGU-VENDEE

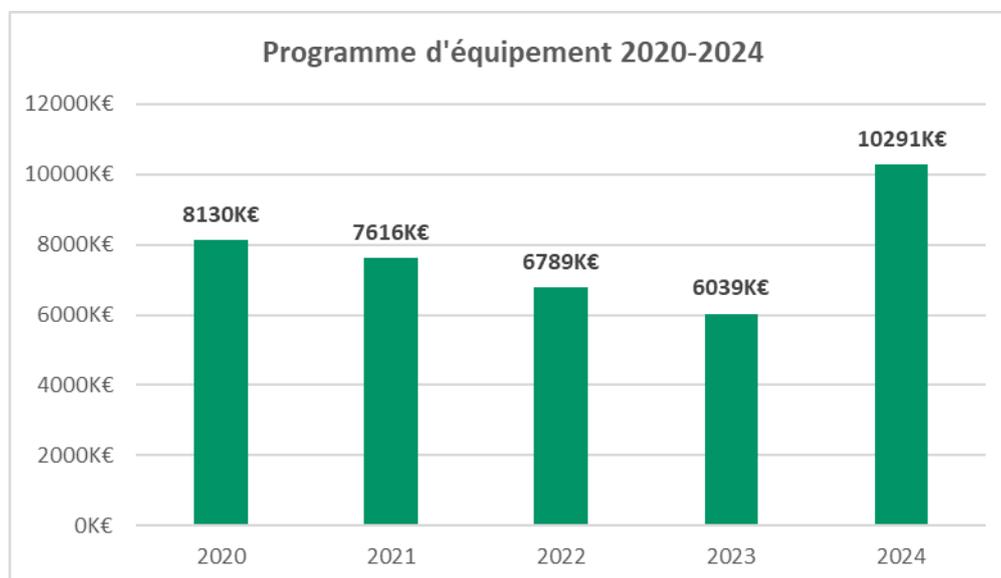
### I. Un investissement soutenu malgré le contexte inflationniste

Comme annoncé lors de l'approbation du budget primitif, l'année 2024 a connu un niveau d'inflation plus modéré mais qui a encore pesé sur les approvisionnements en énergie et les services.

Les marchés financiers ont montré un niveau élevé du coût de l'argent sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024, pour amorcer une lente décrue à partir de l'été 2024.

Tous ces éléments ont eu un impact immédiat sur les charges de la collectivité.

Cependant, et conformément aux prévisions du budget primitif, l'année 2024 a vu la réalisation d'un programme d'équipement très conséquent. Des projets structurants pour Montaigu-Vendée, tels que l'école Jules Verne, sont entrés en phase opérationnelle, signe du dynamisme et de l'attractivité de la commune.



Données de référence : dépenses d'équipement budget principal

**Les investissements 2024 s'élèvent à 10 291 015,90 €.** Depuis le début du mandat 2020-2026, le montant d'investissement réalisé s'élève à 38 865 050,86 €, soit une moyenne annuelle de 7 773 010 €.

## II. Une situation financière saine fin 2024

### A. Des niveaux d'épargne en cours de normalisation

L'année 2024 est marquée par une normalisation des épargnes, sans modification de périmètre d'activité et de financement structurants. Toutefois, les effets inflationnistes sur les énergies, les assurances et les mesures sociales nationales et locales en année pleine influent sur les ratios.

BUDGET PRINCIPAL	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol CA23/CA24	évol CA23/CA24
Recettes courantes de fonctionnement	17 560 721,27	19 519 992,19	20 245 613,81	3,7%	725 621,62
Dépenses de gestion	14 295 856,27	15 510 421,05	16 393 566,77	5,7%	883 145,72
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION	3 264 865,00	4 009 571,14	3 852 047,04	-3,9%	-157 524,10
Intérêts de la dette	350 330,90	346 946,35	507 146,77	46,2%	160 200,42
Solde produits-autres charges financières	13,84	19,25	30,15		10,90
Solde produits-charges exceptionnels (hors cession)	-446 476,26	15 267,08	-8 132,31	-153,3%	-23 399,39
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT BRUTE	2 468 071,68	3 677 911,12	3 336 798,11	-9,3%	-341 113,01
Remboursement dettes bancaires	1 438 600,23	1 410 518,26	1 581 820,10	12,1%	171 301,84
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE	1 029 471,45	2 267 392,86	1 754 978,01	-22,6%	-512 414,85
Remboursement autres dettes	17 477,00	17 477,00	17 476,00	0,0%	-1,00
CAPACITE D AUTOFINANCEMENT NETTE après remboursement autres dettes	1 011 994,45	2 249 915,86	1 737 502,01	-22,8%	-512 413,85
Dépenses d'investissement	7 052 779,76	6 166 906,59	10 825 312,84	75,5%	4 658 406,25
Recettes d'investissement	2 872 504,65	2 878 162,12	3 419 985,21	18,8%	541 823,09
BESOIN DE FINANCEMENT	4 180 275,11	3 288 744,47	7 405 327,63	125,2%	4 116 583,16
Emprunt	0,00	0,00	8 200 000,00		8 200 000,00
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT+solde sur provisions	-3 168 280,66	-1 039 016,00	2 532 174,38	-343,7%	3 571 190,4
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	2 518 084,47	1 479 068,47	4 011 242,85	171,2%	2 532 174,38

Excédent brut d'exploitation : résultat dégagé sur le cycle de gestion

Capacité d'autofinancement brute : résultat dégagé sur le cycle de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette

Capacité d'autofinancement nette : résultat dégagé après remboursement de la dette pour financer les investissements

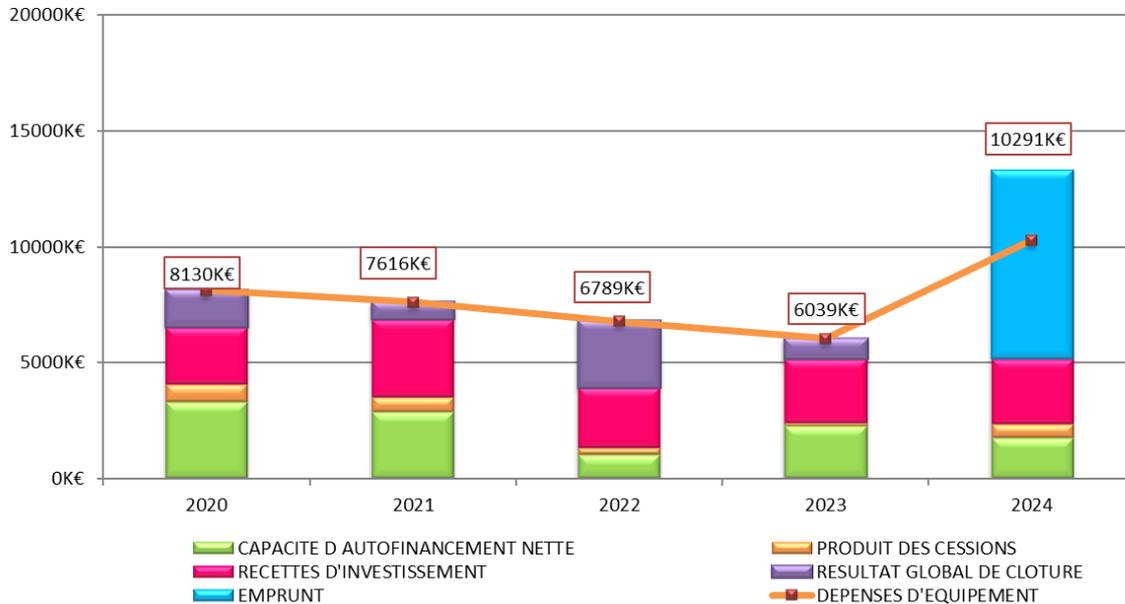
Variation du fonds de roulement : indicateur de financement de l'investissement

Résultat de clôture = fonds de roulement : cumul des résultats de l'année et des résultats antérieurs reportés

Pour autant, la situation financière reste saine. La capacité d'autofinancement brute s'élève à 3 336 798,11 €. La capacité d'autofinancement nette atteint 1 737 502,01 €.

## ...qui assurent un bon niveau de financement des investissements

### Financement des investissements 2020-2024



Données de référence : dépenses d'équipement

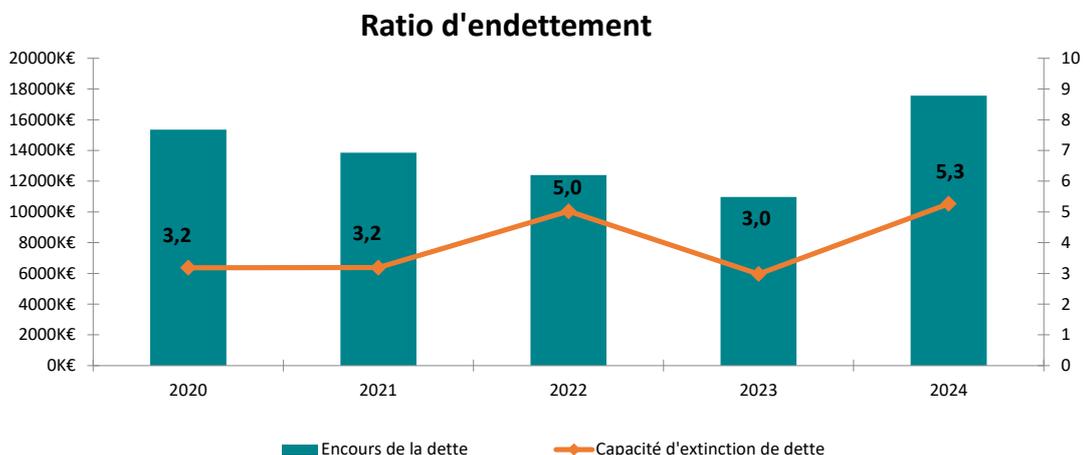
Les ressources propres autofinancent à peine les investissements 2024, la capacité d'autofinancement nette couvre le besoin à 17%. De nouveaux emprunts ont été souscrits en 2023 et 2024 et intégralement mobilisés en 2024.

## B. Une dette sécurisée et conforme à l'ambition d'investissement

### Une capacité de désendettement qui reste en deçà des ratios d'alerte

Le ratio d'endettement augmente logiquement en 2024, après à la souscription de 2 nouveaux prêts pour un montant global de 8,4M€.

Cependant, grâce à une épargne brute résistante, la capacité de désendettement de la ville (encours de dette / épargne brute) reste de moitié inférieure aux seuils d'alerte, à 5,3 années.



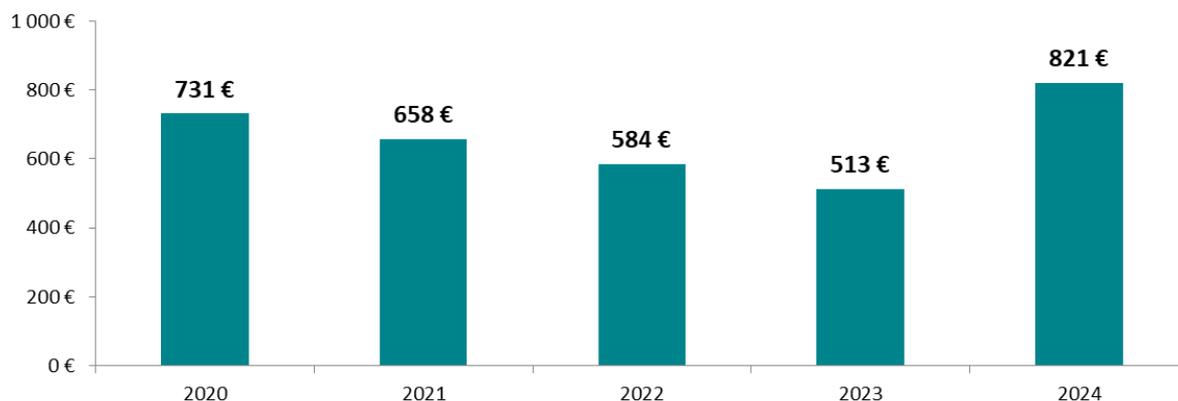
La condition d'une extinction inférieure à la durée du mandat de 6 ans, fixée comme bonne règle de gestion, reste ainsi respectée.

## Un endettement par habitant en hausse

L'endettement au 31 décembre 2024 est arrêté à 17 568 490,62 €, en hausse de 60% par rapport à 2023. Pour mémoire, le dernier emprunt souscrit par la ville pour le financement du budget général datait de 2019.

Cela représente une dette par habitant de 821 € (référence population DGF 2024 : 21 410 habitants). La dette par habitant pour les communes de notre strate s'établit à 990€ par habitant.

### Encours de dette par habitant au 31/12



L'encours de la dette au 31/12/2024 est équilibré et sécurisé :

- 95% de l'encours de dette est typé A1 risque faible (charte de bonne conduite) ;
- La dette est répartie de façon sécurisée entre taux fixe (72%) et taux variables (28%) ;
- La dette est diversifiée entre prêteurs : 31 prêts auprès de 7 établissements bancaires.

## C. Les résultats

Budget principal	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	20 853 464,69 €	15 237 099,62 €	36 090 564,31 €
Dépenses	18 607 150,23 €	12 451 239,70 €	31 058 389,93 €
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>2 246 314,46 €</b>	<b>2 785 859,92 €</b>	<b>5 032 174,38 €</b>
Résultat antérieur reporté	193 719,72 €	-1 214 651,25 €	-1 020 931,53 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>2 440 034,18 €</b>	<b>1 571 208,67 €</b>	<b>4 011 242,85 €</b>

Le résultat global de clôture 2024, intégrant les résultats antérieurs, se traduit par un excédent de 4 011 242,85 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 2 440 034,18 € et un excédent d'investissement de 1 571 208,67 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un excédent de 305 751,92 €.

L'excédent sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 4 316 994,77 € contre 3 741 385,80 € fin 2023.

### III. La section de fonctionnement

#### A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 20 853 464,69 €, en hausse de 938 245,18 € (+ 4,7%) par rapport à 2023.

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol 23/24	évol 23/24
Produits des services	1 543 624,29	1 400 974,70	-9,2%	-142 649,59
Impôts et taxes	4 130 605,45	4 150 793,65	0,5%	20 188,20
Fiscalité locale	7 880 827,22	8 521 839,90	8,1%	641 012,68
Dotations et subventions	4 847 028,63	5 720 821,54	18,0%	873 792,91
Autres produits de gestion courante	955 818,58	233 798,70	-75,5%	-722 019,88
Atténuation de charges	162 088,02	217 385,32	34,1%	55 297,30
Produits financiers	19,25	30,15	56,6%	10,90
Produits exceptionnels	128 036,23	596 135,73	365,6%	468 099,50
Autres produits de fonctionnement	267 171,84	11 685,00	-95,6%	-255 486,84
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>19 915 219,51</b>	<b>20 853 464,69</b>	<b>4,7%</b>	<b>938 245,18</b>

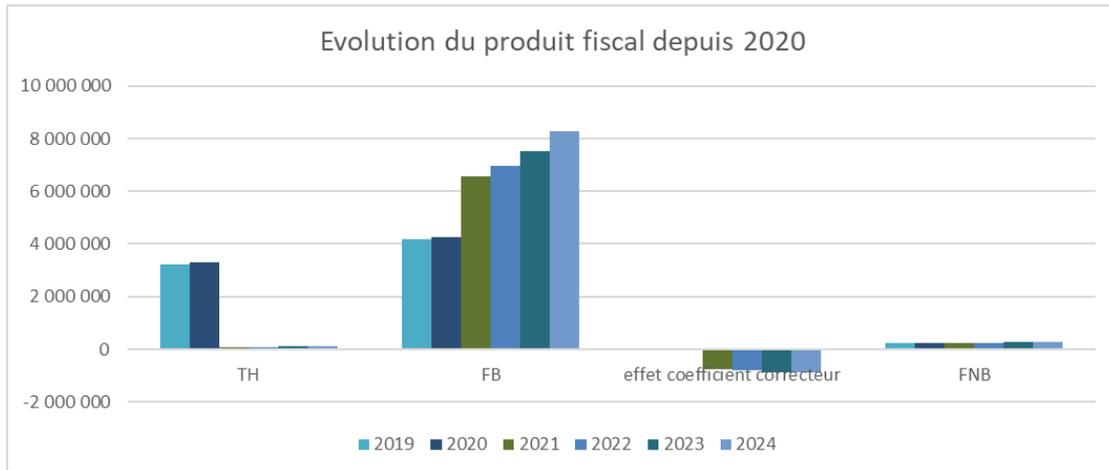
#### 1. Les recettes fiscales

Les **recettes fiscales provenant des entreprises et des ménages** sont arrêtées à 7 801 280 €, en hausse de 656 413 € (+ 9,2%) entre 2023 et 2024.

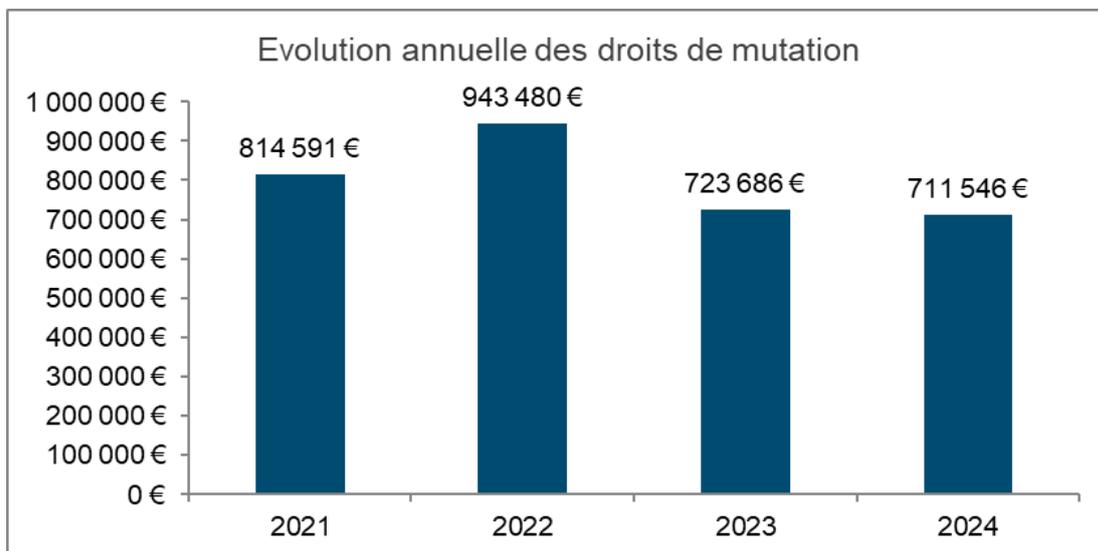
- La croissance des bases et du taux de Taxe Foncière Bâtie en 2024 a permis de générer un produit supplémentaire *brut* de 757 008 €, soit +14,7 % :
  - o Revalorisation légale des bases à +1,7%, en lien avec l'inflation
  - o Croissance physique des bases à +0,9%
  - o Augmentation de taux de 5% décidée pour 2024
- L'application du coefficient correcteur, visant à éviter toute surcompensation liée à la suppression de la taxe d'habitation et au transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, a conduit à un prélèvement de 897 916 €, en hausse de 34 544 €. Pour mémoire, ce coefficient correcteur est figé à 0,912469.
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'affiche en retrait de 12 642 €, à 106 257 €. Cette diminution est due à une anomalie de déclaration des biens immobiliers en 2023 qui est corrigée en 2024.
- Les rôles supplémentaires, générés par des régularisations fiscales des situations des contribuables, se sont élevés à 5 859 €.

Pour rappel, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, par délibération n° 2019.01.31-49 en date du 31 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive sur le territoire de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, fusion des Communes historiques de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay sur une durée de 12 ans pour les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. 2024 est donc la cinquième année d'harmonisation des taux.

En 2024, la taxe foncière bâtie représente 95% du produit fiscal, la taxe foncière non bâtie 4% et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 1%.



Les **droits de mutation** sur les transactions à titre onéreux sont en légère baisse en 2024, à 711 546 €. Cette réalisation est toutefois conforme à la prévision qui tenait compte du ralentissement du marché immobilier.



Les **droits de place** des marchés alimentaires sont arrêtés à 9 013,90 €, stables par rapport à 2023.

Les **autres impôts et taxes hors fiscalité locale** 4 150 793,65 € sont en hausse de 20 188,20 € (+0,5%).

- L'Attribution de Compensation est arrêtée à 3 728 923,65 €, en hausse de 15 848,20 € pour le reversement de la Convention Territoriale Globalisée en provenance de Terres de Montaignu ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), véhicule de la solidarité financière entre les communes du territoire, est arrêtée à 181 884 €, en hausse de 30 235 € suite à l'abondement de Terres de Montaignu ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) diminue de 16 774 €, à 239 986 €. Cette diminution est liée à la variation du Coefficient d'Intégration Fiscal de Terres de Montaignu qui modifie la répartition entre l'EPCI et les communes.

## 2. Les dotations et participations

Les **dotations et participations** s'élèvent à 5 720 821,54 €, en hausse de 873 792,91 € (+ 18%).

Les **dotations d'Etat** s'élèvent à 5 100 872,86 € dont :

- La Dotation Forfaitaire pour 1 448 393 €, en hausse de 3 566 € par rapport à 2023 ;
- La Dotation Communes Nouvelles introduite par la loi de Finances 2023 pour 685 762 € ;
- La Dotation Nationale de Péréquation pour 413 435 €, en hausse de 26 671 € ;
- Les allocations compensatrices de taxe foncière pour 2 389 929 €, en hausse de +14% suivant la revalorisation légale des bases ;
- Des compensations de fiscalité additionnelle (droits de mutation et impôt sur les spectacles) pour 991,56 €
- Le FCTVA pour 74 294,45 €, en hausse de 5,6 k€ (récupération de TVA sur les travaux de fonctionnement) ;
- La dotation pour le recensement globalement stable à 3 840 € ;
- La dotation pour les élections européennes et législatives pour 6 919,85 €
- La dotation pour les titres sécurisées pour 77 308 €, en diminution logique de 60 192 € après l'aide ponctuelle pour le Centre Temporaire de Titres d'Identité (CTTI), perçue en 2023.

Les autres participations s'élèvent à 619 948,68 € et concernent principalement :

- Les réciprocités avec les communes pour l'accueil d'élèves dans les écoles publiques de la commune : 29 489,77 € ;
- Les subventions de la CAF et de la MSA pour les activités enfance : 477 517,16 €, en hausse suite à l'ouverture de places supplémentaires en petite enfance ;
- Le reversement de la participation Bonus Territoire perçu par une structure privée en lieu et place de la commune en 2022 et 2023 pour 66 230,10 €
- La participation de l'OGEC du collège Mère Teresa pour le restaurant scolaire de Boufféré : 22 633,31 € ;
- Des partenariats de communication pour Arts sur Digue et le passage de la Flamme Olympique : 7 000 €.

## 3. Les autres recettes

Les **produits des services** sont en baisse de 142 649,59 € (-9,2%) et s'établissent à 1 400 974,70 € :

- Les refacturations à Terres de Montaignu dans le cadre de la convention de mutualisation font diminuer les recettes de 252 743,58 € pour le personnel mutualisé et les frais d'hébergement associés, suite au transfert des agents Ingénierie, Urbanisme et Solidarité à Terres de Montaignu pour les nouveaux services communs en 2024 ;
- Les produits des activités Enfance – Education augmentent globalement de 84 072,54 €, en lien avec l'augmentation tarifaire décidée pour 2024 et l'augmentation du nombre de places d'accueil petite enfance ;
- Les redevances d'occupation du domaine public sont en forte hausse, à 78 540,11 € (chantiers de construction notamment).

Les **autres produits de gestion courante**, qui correspondent principalement aux revenus des immeubles, sont en forte diminution à 233 798,70 € (- 722 019,88 €).

Cette forte variation est due au reversement en 2023 de l'excédent du lotissement Les Amphores 1 pour 738 971,19 €.

Excepté cet événement, les locations de salles et autres bâtiments sont en hausse de 32 967,58 € (+9%) à 178 108,59 €, suite à ré imputation comptable des occupations d'équipements sportifs par les collèges et un bon dynamisme des locations des salles municipales.

Les **atténuations de charges** s'élèvent à 217 385,32 € et correspondent aux remboursements de charges de personnel par l'assurance statutaire et à la participation aux titres restaurants.

Les **produits financiers** s'élèvent à 30,15 €.

Le poste des **produits exceptionnels** s'élève à 596 135,73 € dont :

- Des produits de cession d'immobilisations pour 589 961,78 € : rétrocession au budget annexe Opérations d'aménagement urbain d'emprise foncière de la ZAC de St Hilaire, la Robinière et le Val d'Asson et deux reprises de véhicules ;
- Des annulations de titres sur exercice antérieur pour 6 173,95 €.

Les autres écritures correspondent à des mouvements d'ordre pour 11 685 € (reprise de subventions et sorties d'actif). Elles s'affichent en baisse de 255 486,84 € par rapport à 2023, année qui constait la sortie d'inventaire de l'ancienne maison des jeunes cédée pour la construction du cinéma.

S'y ajoute la reprise de l'excédent de fonctionnement antérieur pour 193 719,72 €.

## B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 18 607 150,23 €, en hausse de 1 314 904,83 € (+ 7,6%).

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol 23/24	évol 23/24
Charges à caractère général	5 013 427,18	5 454 048,82	8,8%	440 621,64
Charges de personnel	7 778 291,89	8 146 838,08	4,7%	368 546,19
Atténuation de produits	473 294,00	398 521,00	-15,8%	-74 773,00
Autres charges de gestion courante	2 245 407,98	2 394 158,87	6,6%	148 750,89
Charges financières	346 946,35	507 146,77	46,2%	160 200,42
Charges exceptionnelles	551,20	14 306,26	2495,5%	13 755,06
Autres dépenses de fonctionnement	1 434 326,80	1 692 130,43	18,0%	257 803,63
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>17 292 245,40</b>	<b>18 607 150,23</b>	<b>7,6%</b>	<b>1 314 904,83</b>

### 1. Les charges à caractère général

Les **charges à caractère général** s'établissent à 5 454 048,82 €, en hausse de 440 621,64 € par rapport à 2023 (+ 8,8%). Elles représentent 32% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette évolution s'explique notamment par :

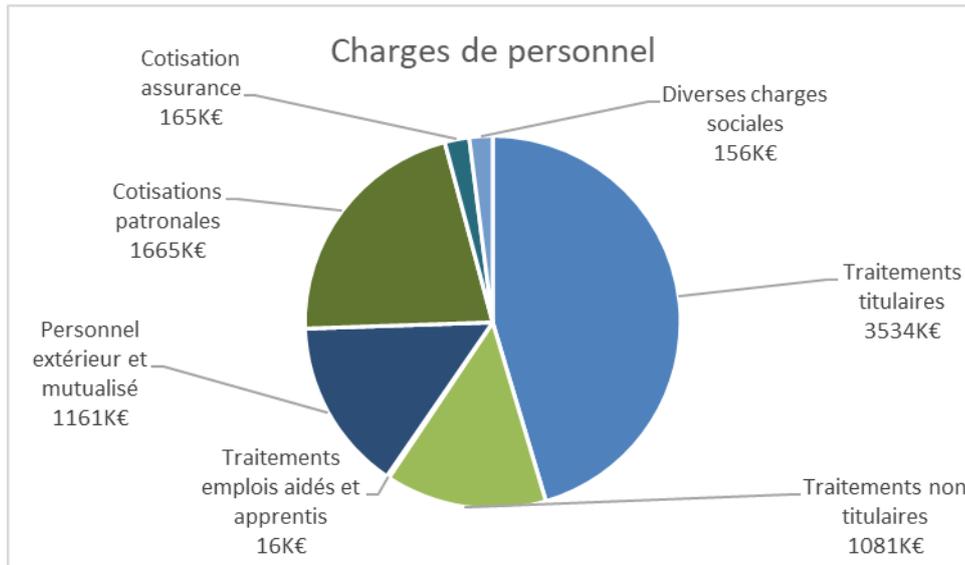
- Le contexte inflationniste
  - o Coût des énergies : + 188 k€ (hausse cumulée 2022-2023-2024 : 710 k€)
  - o Coût des assurances : + 106 k€
- Des éléments conjoncturels :
  - o Cycle de facturation de l'eau par Vendée Eau : +23 k€
  - o Passage de la Flamme Olympique : + 56k€

### 2. Les charges de personnel

Les **charges de personnel** s'établissent à 8 146 838,08 €, en hausse de 368 546,19 € (+4,7%) par rapport à 2023. Elles représentent 48% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cette augmentation s'explique par :

- Une thématique GVT qui fait mécaniquement évoluer les rémunérations (+0,9%) ;
- Une thématique rémunération : effet en année pleine des refontes des grilles indiciaires des catégories C et B et de la revalorisation du point d'indice en juillet 2023, revalorisation des titres restaurant (+2%) ;
- La mutualisation des services avec Terres de Montaigu, compensée par des recettes de refacturation (+0,3%) ;
- L'ouverture de places de crèche supplémentaires à Saint Hilaire de Loulay (+1,5%).

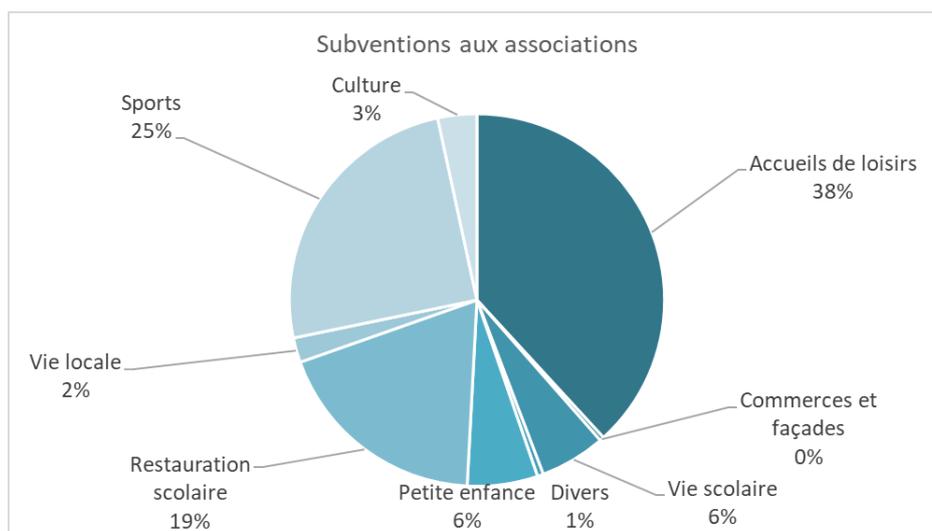


### 3. Les autres dépenses

Les **autres charges de gestion courante** s'établissent à 2 394 158,87 €, en hausse de 6,6% (+148 750,89 €). Elles regroupent principalement les contributions et subventions.

Les principales variations concernent :

- Les indemnités des élus, en lien avec l'augmentation de la valeur du point d'indice en année pleine (augmentation juillet 2023) et de nouvelles cotisations retraite ;
- Les contributions obligatoires aux écoles privées, en lien avec la hausse du coût de l'élève : +32 438,46 €
- Les subventions aux associations en hausse de 94 545,54 €
  - o Associations Education- Enfance : + 78 313,68 € principalement pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs
  - o Associations Sports : +10 142,39 € en lien avec l'augmentation des effectifs



Les **atténuations de produits** s'établissent à 398 521 €, en baisse de 74 773 €.

Elles comprennent principalement le reversement de fiscalité au titre de la solidarité financière entre communes, remaniée en 2023. La solidarité entre communes est calculée en fonction de la croissance des bases économiques depuis 2021, la moitié du produit

supplémentaire abondant un fonds de répartition, l'autre moitié restant acquise à la commune au titre de ses produits de fiscalité directe. A compter de 2024, Terres de Montaigu, communauté d'agglomération a abondé à la solidarité par minoration de la contribution des communes.

La part contributive de Montaigu-Vendée a ainsi diminué de 92 190 €, à 380 101 €. La commune est globalement contributrice au fonds pour 198 217 €, une fois déduite sa part bénéficiaire.

Les **charges financières** sont arrêtées à 507 146,77 €. Cette enveloppe est concordante avec l'augmentation de l'encours courant 2024, qui a commencé à s'amortir sur la période et avec des taux variables qui sont restés élevés sur une partie de l'année 2024.

Les **charges exceptionnelles** sont constatées pour 14 306,26 € et concernent uniquement des annulations d'écritures sur exercice antérieur.

Les **autres écritures** correspondent à des mouvements d'ordre pour 1 692 130,43 € (dotations aux amortissements).

## IV. La section d'investissement

### A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 12 451 239,70 €, en hausse de 4 589 166,01 € (+58,4%).

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol 23/24	évol 23/24
Dépenses d'équipement	6 039 394,27	10 291 015,90	70,4%	4 251 621,63
Remboursement dettes bancaires	1 428 727,83	1 599 871,10	12,0%	171 143,27
Autres dépenses d'investissement	393 951,59	560 352,70	42,2%	166 401,11
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 862 073,69</b>	<b>12 451 239,70</b>	<b>58,4%</b>	<b>4 589 166,01</b>

Les dépenses du **programme d'équipement** s'élèvent à 10 291 015,90 €, plus forte année d'investissement du mandat.

Selon les orientations annoncées à l'approbation du budget primitif, les principales réalisations concernent :

- Les réalisations d'opérations structurantes, en cours de finalisation ou de démarrage :
  - o La construction de la nouvelle école Jules Verne : 3 606 650,77 €
  - o L'extension du restaurant scolaire de Boufféré : 1 398 576,17 €
  - o L'aménagement du Val d'Asson – tranche 2 : 887 291,85 €
  - o Les travaux de l'église de Boufféré : 795 972,57 €
  - o L'aménagement du centre-bourg de Saint Georges de Montaigu : 147 975,04 €
  - o La participation pour l'Hôtel d'agglomération : 598 113,83 €
- Les dépenses récurrentes pour l'entretien du patrimoine :
  - o L'entretien des bâtiments divers :
    - Aménagement de la mairie de La Guyonnière : 309 258,15 €
    - Aménagement de l'espace jeunes de Montaigu : 274 015,31 €
    - Aménagement du centre technique de Saint Hilaire de Loulay : 156 874,10 €
    - Travaux parcs, digues et cimetières : 157 288,57 €
    - Travaux équipements sportifs : 83 705,00 €
  - o Le programme de voirie :
    - Autorisation de programme 2024-2026 : 640 997,07 €
    - Reliquat programmation antérieure à l'AP : 455 610,40 €
    - Principaux travaux : abords du restaurant scolaire de Boufféré 216k€, aménagement rue neuve à Montaigu 107k€, aménagement chemin neuf à Saint Hilaire de Loulay 97 k€
  - o Le renouvellement de matériel opérationnel (écoles, services techniques et administratifs, événementiel) : 439 686,39 €

Le **remboursement de capital** s'élève à 1 599 296,10 €, en hausse de 12%.

Cette variation s'explique par la souscription de nouveaux encours sont le remboursement a débuté en 2024.

S'y ajoute la gestion des cautions pour 575 €.

Les autres écritures s'établissent à 560 352,70 € et concernent :

- des mouvements d'ordre pour 26 630,76 € ;
- le reversement de la taxe d'aménagement à Terres de Montaigu pour les zones économiques pour 533 721,94 €, en forte hausse en raison d'un encaissement important en 2023 pour la zone Les Marches de Bretagne.

S'y ajoute la reprise du déficit d'investissement antérieur pour 1 214 651,25 €.

## B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 15 237 099,62 €.

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol 23/24	évol 23/24
FCTVA et taxe d'aménagement	1 937 405,41	1 848 835,72	-4,6%	-88 569,69
Excédent de fonctionnement capitalisé	3 000 000,00	2 500 000,00	-16,7%	-500 000,00
Subventions d'équipement - divers	828 258,76	980 877,71	18,4%	152 618,95
Emprunts	0,00	8 200 310,00	100,0%	8 200 310,00
Autres recettes d'investissement	1 434 419,41	1 707 076,19	19,0%	272 656,78
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>7 200 083,58</b>	<b>15 237 099,62</b>	<b>111,6%</b>	<b>8 037 016,04</b>

Les recettes de FCTVA s'élèvent à 1 304 557,25 € ; la taxe d'aménagement atteint 544 278,47 €, après une année 2023 particulièrement forte.

Les principales subventions d'équipement perçues en 2024, pour un montant de 980 877,71 €, sont les suivantes :

- Subvention Etat de 184 973,28 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et du Fonds vert pour la rénovation énergétique de la mairie de La Guyonnière ;
- Subvention Etat de 263 975,888 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour le restaurant scolaire de Boufféré ;
- Subvention Etat de 48 217,42 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la renaturation du Val d'Asson – tranche 2
- Subvention Etat de 17 714,94 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'orgue de l'église de Montaigu
- Subvention Département de 24 105,15 € pour le restaurant scolaire de Boufféré ;
- Subvention Département de 69 998,40 € pour l'église de Montaigu ;
- Subvention Département de 93 726,34 € pour l'église de Boufféré ;
- Subvention Département de 29 299,20 € pour le Val d'Asson – tranche 2 ;
- Subvention Terres de Montaigu, communauté d'agglomération de 112 800 € au titre du fonds de concours intercommunal pour le Val d'Asson – tranche 2 ;
- Subvention Agence de l'Eau de 4 200 € pour la renaturation du Val d'Asson - tranche 2 ;
- Subvention Fédération Française de Football de 25 000 € pour le terrain synthétique du complexe Maxime Bossis ;
- Subventions Caisse d'Allocations Familiales de 40 390 € pour des aménagements dans les structure petite enfance et Enfance
- Subvention Fondation du patrimoine de 813,10 € pour la sauvegarde de l'orgue de l'église de Montaigu ;
- Amendes de circulation routière dressées par les forces de l'ordre sur le territoire de la commune : 65 674 €.

Deux nouveaux encours de dette, souscrits en 2023 et 2024, ont été mobilisés intégralement en 2024 pour 8 200 000 €. Des encaissements de caution ont été constatés pour 310 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 2 500 000 €.

Les autres écritures s'élèvent à 1 707 076,19 € et recouvrent les mouvements d'ordre (amortissements, écritures techniques et cessions).

## BUDGET ANNEXE IMMOBILIER DE COMMERCE DE PROXIMITE

### I. Les résultats

Immobilier de commerce	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	90 499,26 €	45 049,65 €	135 548,91 €
Dépenses	135 567,72 €	1 105 742,00 €	1 241 309,72 €
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>-45 068,46 €</b>	<b>-1 060 692,35 €</b>	<b>-1 105 760,81 €</b>
Résultat antérieur reporté	0,00 €	321 154,92 €	321 154,92 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-45 068,46 €</b>	<b>-739 537,43 €</b>	<b>-784 605,89 €</b>

Le résultat global de clôture 2024 se traduit par un déficit de 784 605,89 €. Il se décompose en un déficit de fonctionnement de 45 068,46 € et un déficit d'investissement de 739 537,43 €.

Le résultat sur les restes à réaliser d'investissement est un excédent de 45 192,80 €.

Le déficit sur les réalisations et les restes à réaliser s'établit à 739 413,09 €.

### II. La section de fonctionnement

#### A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 90 499,26 € et correspondent principalement aux loyers et redevances versés par les occupants de locaux commerciaux et de santé. La vacance de quelques locaux entraîne une diminution ponctuelle des recettes de 10 293,45 € en 2024.

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 135 635,24 €, dont :

- Charges de gestion courante : 27 881,10 €, principalement pour les charges locatives des maisons de santé et les taxes foncières
- Charges financières : 62 134,82 €, en forte évolution suite à l'augmentation des taux variables pour un encours. Une normalisation est attendue en 2025.
- Ecritures d'ordre - amortissements : 43 317,62 €

### III. La section d'investissement

#### A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 105 742,00 €, dont :

- Programme d'équipement : 1 001 878,68 € pour la fin des travaux du restaurant rue Neuve
- Remboursement de la dette : 103 863,32 €

L'encours de dette au 31/12/2024 s'établit à 1 150 000,04 €, pour 2 prêts.

#### B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 45 049,65 €, dont :

- Excédent capitalisé : 157,47 €
- Gestion des cautions : 1 574,56 €

- Ecritures d'ordre -amortissements : 43 317,62 €

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 321 154,92 €.

## BUDGET ANNEXE OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN

Le budget annexe Opérations d'aménagement urbain regroupe, pour la première année, tous les anciens budgets annexes Lotissements.

### I. Les résultats

Opérations d'aménagement urbain	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	7 183 036,53 €	5 324 272,29 €	12 507 308,82 €
Dépenses	6 417 621,24 €	6 488 067,98 €	12 905 689,22 €
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>765 415,29 €</b>	<b>-1 163 795,69 €</b>	<b>-398 380,40 €</b>
Résultat antérieur reporté	1 266 868,10 €	-2 862 581,73 €	-1 595 713,63 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>2 032 283,39 €</b>	<b>-4 026 377,42 €</b>	<b>-1 994 094,03 €</b>

Le résultat global de clôture 2024 se traduit par un déficit de 1 994 094,03 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 2 032 283,39 € et un déficit d'investissement de 4 026 377,42 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

### II. La section de fonctionnement

#### A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 7 183 036,53 € et concernent notamment :

- Les ventes de terrains aux Amphores, La Nobenne, Les Noëlls, Les Tulipiers, Les Vignes et la ZAC de Saint Hilaire pour 933 468,16 € ;
- La gestion des stocks et transferts techniques d'ordre pour 6 231 060,37 €.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 1 266 868,10 €.

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 6 417 621,24 €, dont :

- Charges de gestion courante : 1 060 968,92 € dont des rétrocessions de foncier depuis le budget principal (Robinière, Val d'Asson, ZAC de Saint Hilaire) pour 585 261,78 €, des travaux d'aménagement dans les lotissements (Les Hauts de Montaigu, Les Amphores, La Nobenne) pour 473 934,14 € et les taxes foncières pour 1 773 € ;
- Charges financières : 16 974,25 €
- Ecritures d'ordre : 5 339 678,07 € (stocks et transferts techniques)

### III. La section d'investissement

#### A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 6 488 067,98 €, dont :

- Remboursement de la dette : 272 413,39 €
- Gestion des stocks : 6 215 654,59 €

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 2 862 581,73 €.

L'encours de dette au 31/12/2024 s'établit à 2 189 277,17 €, pour 4 prêts.

## **B. Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 324 272,29 € et concernent uniquement la gestion des stocks.

## BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES

### I. Les résultats

Pompes funèbres	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	149 227,75 €	128 845,25 €	278 073,00 €
Dépenses	149 227,75 €	107 077,75 €	256 305,50 €
<b>Solde de l'exercice</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 767,50 €</b>	<b>21 767,50 €</b>
Résultat antérieur reporté	1 600,10 €	38 823,78 €	40 423,88 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 600,10 €</b>	<b>60 591,28 €</b>	<b>62 191,38 €</b>

Le résultat global de clôture 2024 se traduit par un excédent de 62 191,38 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 1 600,10 € et un excédent d'investissement de 60 591,28 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser.

### II. La section de fonctionnement

#### A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 149 227,75 €.

Elles correspondent aux ventes de caveaux (42 150 €) et à la gestion des stocks (107 077,75 €).

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 1 600,10 €.

#### B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 149 227,75 €, dont :

- Charges de gestion courante : 20 382,50 € pour la construction de caveaux
- Gestion des stocks : 128 845,25 €

### III. La section d'investissement

#### A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à 107 077,75 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

#### B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 128 845,25 € et concernent uniquement la gestion de stocks.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 38 823,78 €.